

Le certificat FiSQ garantit savoir-faire, efficacité, flexibilité et spécialisation



La qualité constitue toujours et partout une exigence cruciale dans le secteur de la construction, mais en termes de sécurité incendie, elle s'avère même vitale. Le client doit avoir l'assurance d'opter pour un partenaire fiable. Lorsque Belgoprocess a voulu installer d'importants systèmes de sécurité incendie, c'est DEF qui a remporté le contrat-cadre. Le fait que cette entreprise dispose du certificat FiSQ s'est révélé être un important atout.

Belgoprocess, une filiale de Niras, est responsable du traitement de déchets radioactifs, du stockage de déchets conditionnés dans l'attente d'un entreposage et du démantèlement des installations nucléaires sur le site.

Le contrat-cadre

Pour la période 2017-2020, Belgoprocess cherchait un partenaire, lié par un contrat-cadre, qui serait chargé de livrer et d'installer des

systèmes de détection incendie et d'extinction, et ce aussi bien dans des petits que des grands bâtiments. Le contrat-cadre pour les interventions a été attribué à DEF, fabricant de systèmes de détection incendie, de systèmes d'évacuation vocaux, ainsi que de systèmes d'extinction (au gaz et à brouillard d'eau) et de supervision. DEF se charge, par ailleurs, de l'entretien annuel des installations dans le cadre d'un contrat de maintenance. En outre, l'entreprise intervient en cas de pannes.

Une garantie supplémentaire

Le trajet d'adjudication a été géré par Fré Verbiest, responsable du service



de sécurité incendie chez Belgoprocess. DEF est l'une des 34 entreprises spécialisées dans la sécurité incendie qui disposent du certificat FiSQ, une initiative de l'asbl Fireforum qui garantit la sécurité et la qualité des produits de sécurité incendie. « Au moment de l'adjudication, le certificat FiSQ ne faisait pas encore partie des exigences, mais DEF l'avait déjà mentionné lorsqu'elle était venue proposer ses produits. Et bien sûr, j'avais déjà entendu parler du FiSQ lors de salons et dans le Fireforum Magazine, note Fré Verbiest. À nos yeux, le FiSQ offrait une garantie supplémentaire en termes de qualité, de flexibilité, de savoir-faire et d'assistance. »

« Plusieurs paramètres de ce certificat, que doit respecter l'entreprise, constituent d'importants atouts pour nous, en tant que donneur d'ordre. De cette manière, nous sommes certains que l'entreprise est informée des dernières évolutions en matière de sécurité incendie et utilise les produits les plus modernes, les plus adaptés et certifiés au niveau international, disponibles sur le marché. De même, l'entreprise doit disposer d'une expérience suffisante en ce qui concerne l'installation, les normes et la maintenance. »

Un large savoir-faire

La société DEF remplissait toutes ces conditions et cela s'est d'ailleurs rapidement vérifié dans le cadre de sa collaboration avec Belgoprocess. F. Verbiest précise : « Ces dernières années, les experts de DEF ont acquis une solide expérience et connaissent les règles de la profession. Nous entretenons une communication ouverte avec eux. Ils sont généralement flexibles et facilement joignables. De plus, nous avons

constaté que DEF disposait effectivement d'une très bonne connaissance de techniques et produits divers (même les plus récents). Ces dernières années, DEF a acquis une large expérience en matière d'installation des produits. »

Des solutions rapides

F. Verbiest poursuit : « Si des problèmes surviennent tout de même dans le cadre du projet, ils sont rapidement détectés et une solution acceptable par toutes les parties est cherchée au plus vite. En demandant déjà une étude préliminaire à l'installation à un organisme de contrôle, DEF a évité que d'importants problèmes ne surviennent lors de l'installation et de la réception des travaux. Les techniciens de DEF connaissent leur métier et sont capables de réaliser les réparations nécessaires rapidement, afin que nous puissions à nouveau disposer d'une installation entièrement opérationnelle à court terme. »

Les évolutions législatives

F. Verbiest et ses collègues de Belgoprocess suivent de près les

évolutions législatives, tout en sachant qu'ils peuvent aussi compter sur DEF à ce niveau : « L'entreprise nous informe toujours lorsque des changements sont apportés à la législation en matière de sécurité incendie. DEF se tient informée et se renseigne suffisamment, explique encore F. Verbiest. Pour nos autres questions, nous pouvons également nous adresser sans délai à DEF. »

Pour Belgoprocess, collaborer avec une société qui dispose du certificat FiSQ offre clairement une plus-value. « Je le recommanderais dès lors à tout le monde. Ce certificat offre une sécurité supplémentaire, car vous savez que vous collaborez avec une société qui dispose du savoir-faire, de l'efficacité, de la flexibilité et de la spécialisation nécessaires, affirme F. Verbiest. Notre collaboration avec DEF l'a prouvé : la société a déjà placé bon nombre d'installations qui fonctionnent sans aucun problème ou pour lesquelles, si des problèmes surviennent quand même, nous pouvons compter sur une assistance à court terme de la part de DEF, qui veille à ce que l'installation refonctionne de manière optimale. »

FILIP VAN DER ELST

